



PREFET DE LA REGION BRETAGNE



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



Rennes, le 22 MAI 2014

Le comité de pilotage régional du Plan de lutte contre les algues vertes

à

Destinataires in fine (cf. liste en annexe)

Monsieur le Président,

Le comité de pilotage régional du Plan de lutte contre les algues vertes s'est réuni le 14 avril 2014 pour examiner le bilan que vous lui avez transmis concernant l'état d'avancement de la Charte de territoire de la baie de Saint Briec après deux années de mise en œuvre (présenté lors de la CLE du 21 février 2014).

Ce bilan constitue une étape cruciale : en effet, selon les termes de la charte de territoire signée entre les différentes parties prenantes, c'est l'évaluation par le comité de pilotage régional de « *la dynamique en œuvre tant au niveau de l'adhésion des acteurs, de l'atteinte des objectifs territoriaux stratégiques que de l'atteinte de l'objectif de réduction des concentrations de nitrates, à l'issue des premières années de mise en œuvre du projet* » qui détermine la poursuite de l'approche contractuelle ou la mise en œuvre d'un programme d'actions réglementaire composé de mesures agricoles à caractère individuel.

Le comité de pilotage régional relève en premier lieu que compte tenu de la taille importante du territoire couvert par la charte de la baie de Saint-Briec, la dynamique d'adhésion des agriculteurs est encourageante, malgré un retard vis-à-vis de l'objectif fixé.

En effet, au 11 février 2014, 77% des agriculteurs mettant en valeur 87% de la SAU du périmètre ont entamé leur diagnostic, 66% de ces derniers sont finalisés. Ces diagnostics ont permis l'élaboration de 734 chartes d'engagement individuel dont 475 ont depuis été validées par vos instances de bassin versant.

Selon vos projections, la dynamique engagée devrait aboutir à la signature de 1100 chartes à l'échéance 2015 ce qui représenterait 81% des exploitants engagés dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques, à rapprocher de l'objectif de 90% fixé dans la charte de territoire pour 2015.

Le comité de pilotage régional souligne ainsi l'organisation collective qui a été mise en œuvre entre les collectivités locales, la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor et une quinzaine d'organismes de conseil agricole pour atteindre ce niveau de mobilisation.

Toutefois, le comité de pilotage regrette l'insuffisance qualitative du contenu des engagements proposés dans les chartes individuelles, qui ne permettront pas, selon vos propres extrapolations, d'atteindre les objectifs territoriaux stratégiques de la charte de territoire attendus en 2015.

Ainsi, l'un des objectifs structurants de la charte de territoire fondé sur «la modifications des pratiques sur 20% de la SAU en 2015» ne pourra atteindre que 11 % de la SAU à cette échéance. D'autre part, certaines évolutions de pratiques qui devaient être mises en œuvre par 100% des agriculteurs concernés ont à ce stade été peu contractualisées.

En conséquence le comité de pilotage régional considère que si vos obligations de moyens en terme d'adhésion seront mises en œuvre, il n'en est pas de même pour les obligations de résultats attendues en terme d'atteinte des objectifs territoriaux.

Tenant compte de la dynamique en cours, les membres du comité de pilotage régional ont décidé de **vous accorder un délai de 6 mois supplémentaires**. Nous reportons ainsi la prochaine évaluation de la charte de la baie de Saint-Brieuc à une prochaine séance qui sera programmée en octobre 2014, sur la base de votre bilan à transmettre fin septembre 2014.

En outre, le comité de pilotage régional entend que ce délai soit mis à profit par les acteurs du territoire pour corriger, à la hausse, les niveaux d'ambitions des engagements contenus dans les chartes individuelles, en s'appuyant sur la dynamique existante. Il s'agit d'y voir intégrés des engagements de changements de pratique agricole de nature à répondre aux ambitions chiffrées de baisse des flux d'azote arrivant en mer.

Pour y parvenir et dans un premier temps, vous devrez vous assurer de la poursuite, voire de l'accélération, de la dynamique d'adhésion des agriculteurs aux démarches de diagnostic puis d'élaboration de chartes individuelles pour atteindre à minima l'objectif annoncé de 1 100 chartes validées en 2015.

Dans un deuxième temps, il vous appartient de renforcer auprès des agriculteurs, tous les moyens d'animation et d'actions d'accompagnement pour obtenir des engagements individuels plus ambitieux à partir de leur diagnostic d'exploitation. Il peut s'agir, par exemple, de la définition d'un socle commun d'engagements minimum, répliquables dans chacune des chartes individuelles, qui puissent garantir l'atteinte en 2015 des 20% de SAU ayant fait l'objet de changement de pratiques agricoles.

Le comité de pilotage régional vous invite à élargir cette démarche d'amélioration du contenu des chartes auprès de l'ensemble des signataires, y compris ceux dont les chartes individuelles seraient déjà co-signées et dont le contenu serait manifestement en deçà des ambitions attendues.

Pour conclure, le comité de pilotage régional vous rappelle la nécessité de continuer à renseigner et à transmettre à la DDTM des Côtes d'Armor les tableaux de suivi de l'adhésion et des engagements des exploitants.

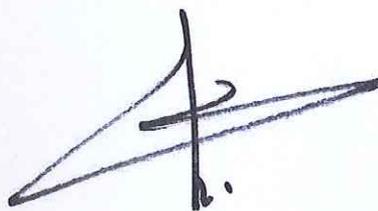
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Préfet de la Région  
Bretagne  
Préfet d'Ille et Vilaine

Le Directeur général et  
par délégation, la  
directrice Amor –  
Finistère de l'Agence de  
l'eau Loire Bretagne

Le Président  
du Conseil Général des  
Côtes d'Armor

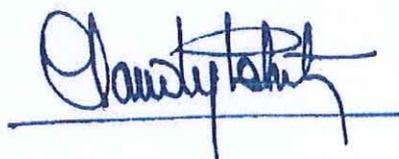
Le Vice-Président du  
Conseil Régional de  
Bretagne



Patrick STRZODA



Sylvie DETOC



Claudie LEBRETON



Thierry BURLOT

Destinataires :

M. Alain CADEC, président de la Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint Briec

M. Loïc CAURET, président du syndicat mixte du pays de Saint Briec

Copie à : M. Olivier ALLAIN, Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine**

**Le Préfet du Finistère**

**A**

*Destinataire in fine*

Rennes, le

**13 MAI 2014**

**Objet :** Charte d'engagement individuel  
Plan algues vertes en Baie de la Forêt

Madame, Monsieur

L'Etat a mis en place en 2010 un plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes qui comprend, outre son volet curatif, un volet préventif dont les appels à projet de territoires à très basses fuites d'azote constituent la clé de voûte.

Pour ce qui concerne la baie de la Forêt qui fait partie des huit baies ciblées en Bretagne par le plan gouvernemental, la communauté de communes du Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Chambre d'agriculture du Finistère se sont engagées le 11 mai 2012 dans une charte de territoire qui fixe des objectifs et un programme d'action à deux ans notamment dans l'amélioration des pratiques et l'évolution des systèmes agricoles sur la base d'accords contractuels entre les parties.

L'évaluation des résultats de cette charte par le comité de pilotage régional parvient au terme des deux premières années de mise en œuvre et devra déterminer les suites qu'il conviendra de donner à partir d'indicateurs précis.

Si l'évaluation par le comité de pilotage régional est jugée satisfaisante au regard des objectifs stratégiques de la charte, les actions seront maintenues dans un cadre volontaire.

**A défaut, le préfet de Région sera conduit à prendre des mesures réglementaires pour parvenir aux résultats escomptés à travers un arrêté préfectoral fixant les zones soumises à contraintes environnementales.**

Le comité de pilotage régional se réunit mi juin pour évaluer les résultats de la charte de la baie de la Forêt et notamment le niveau d'engagement des agriculteurs dans les changements de pratiques qui doit atteindre 80% de la SAU.

**Or, les premiers éléments en cours de réception pour l'analyse à l'échelon régional montre que cet objectif ne sera pas atteint en raison du manque d'engagement individuel d'un peu plus d'un tiers des exploitants agricoles concernés, dont vous faites partie.**

Il nous appartient donc de vous rappeler les enjeux importants associés à la poursuite de votre démarche individuelle et de vous inviter à prendre contact avant le 23 mai 2014 avec M. Matthieu LEBRETON (06 25 87 28 56) en charge de ce dossier pour les collectivités territoriales.

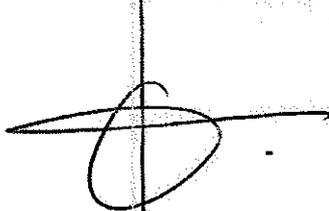
Sans réponse de votre part ou manifestation d'intérêt après cette date, nous considérerons, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet de territoire, que vous refusez de vous engager dans ce dispositif gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

L'objectif collectif recherché pour construire un projet de territoires à très basses fuites d'azote s'appuie sur le nombre et la nature des engagements individuels dont l'addition contribue à réduire les flux d'azote dans les milieux aquatiques et vers le littoral.

Il serait regrettable que l'absence d'adhésion de quelques-uns ne vienne pénaliser l'ensemble de la communauté des agriculteurs de la baie de la Forêt.

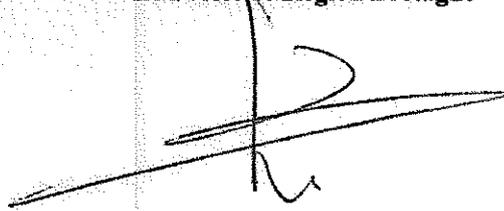
Comptant sur votre engagement, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Préfet du Finistère**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a horizontal line extending to the right.

**Jean-Luc VIDELAINE**

**Le Préfet de Région Bretagne**

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line that is crossed by a horizontal line, with a small flourish at the end.

**Patrick STRZODA**

Copie à :

- M. le Président de la communauté de communes du Pays Fouesnantais
- M. le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération
- M. le Président de la Chambre d'agriculture du Finistère